



SALON DES SANTONS DE BOLLÈNE

Samedi 1er et dimanche 2 octobre 2022

Salle "La Cigalière"

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner au plus tard le vendredi 2 septembre 2022

Nom : Prénom :

Dénomination de l'entreprise :

Numéro Siret :

Code APE :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse E-MAIL :

Frais de participation :

Un chèque de 55 €, libellé à l'ordre de « Régie de recettes place de stationnement 2 ».

Les chèques seront restitués aux candidats qui ne pourraient pas être retenus.

La participation comprend la mise à disposition de 2 tables (4 m) et 2 chaises par santonnier.

Votre inscription ne sera prise en compte qu'à réception du présent bulletin accompagné du chèque de participation.

Pièces à joindre au présent bulletin :

- Copie de l'inscription au registre des métiers et/ou au registre du commerce, le cas échéant, copie de la déclaration d'imposition en qualité d'artiste libre ou d'auto-entrepreneur

- Copie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle pour salons, foires et marchés

Choix prévisionnel d'installation du stand (*case à cocher*) :

Vendredi 30 septembre, entre 14H et 19H

ou Samedi 1er octobre, entre 7H et 9H30

Un courriel accusant réception de votre dossier de candidature vous sera envoyé à réception dudit dossier complet.

La Ville de Bollène confirmera votre participation au salon des santons au plus tard le 15 septembre 2022.

Date :

Signature du candidat :